

**A FLEUR DE PEAU**

**Société par Actions Simplifiée  
Unipersonnelle  
Au capital de 126.000 €**

**Siège social : 7 Avenue de la Porte de Montreuil  
75020 Paris**

**En cours d'immatriculation**

---

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE**

---

L'An Deux Mille Vingt-cinq et le 13 Janvier à 14 heures

Monsieur Hacène MEHENNI, actionnaire unique, a décidé de l'ordre du jour suivant et a adopté les résolutions qui suivent :

**ORDRE DU JOUR**

- Désignation du Président de la société et rémunération
- Désignation d'un Commissaire aux apports pour évaluation du fonds de commerce de la société
- Pouvoirs

**PREMIERE RESOLUTION**

**Monsieur Hacène MEHENNI**, né le 8 Avril 1974 à Beni Chebana (Algérie), de nationalité algérienne, demeurant 7 Avenue de la Porte de Montreuil 75020 Paris est désigné au poste de Président de la société à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.

Monsieur MEHENNI déclare accepter ses fonctions et confirme qu'il ne fait l'objet d'aucune interdiction à cet égard.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'actionnaire unique décide de nommer la société PAREX Audit SAS, 88 rue de Courcelles 75008 PARIS, représentée par Monsieur Damien VERCOLLIER, aux fonctions de Commissaire aux apports avec mission d'évaluer le fonds de commerce de textiles et linges de maison - confections - vaisselle ou lots de vaisselle et valises, lui appartenant

Cette évaluation fera l'objet d'un rapport qui sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Bobigny avec les statuts de la société.

H K

### TROISIEME RESOLUTION

---

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de publicité.

Monsieur Hacène MEHENNI

